

Qui héritera de mes biens si je n'ai pas de testament?



Je suis marié (e)

**Il faudra également appliquer les règles du patrimoine familial et du régime matrimonial*



Je ne suis pas marié (e)

(je suis célibataire, conjoint(e) de fait, divorcé (e), veuf (ve))

J'ai des enfants

1/3 à mon(ma) conjoint(e)
2/3 à mes enfants

Je n'ai pas d'enfants

Mes parents sont encore vivants

2/3 à mon(ma) conjoint(e)
1/3 à mes parents

Mes parents sont décédés

J'ai des frères et soeurs

2/3 à mon conjoint
1/3 à mes frères et soeurs

J'ai des enfants

100% à mes enfants
0% au conjoint de fait

Je n'ai pas d'enfants

Mes parents sont encore vivants

J'ai des frères et soeurs
50% à mes parents
50% à mes frères et soeurs
0% au conjoint de fait

Mes parents sont décédés

J'ai des frères et soeurs
100% à mes frères et soeurs
0% au conjoint de fait

L'information contenue est fournie à titre informatif uniquement. Elle ne constitue pas un avis juridique et ne devrait pas être interprétée comme tel.

Me Mélanie Bellemare, notaire

13 665, Boulevard du Curé-Labelle, bureau 205, Mirabel (Québec) J7J 1L2 - (450) 420-3762 p. 202 - m.bellemare@notarius.net